



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2025

AFFAIRE N° 24-20250905

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN FILM
DOCUMENTAIRE-FICTION SUR LE TRANSPORT COLLECTIF A
L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU CINEMA (APCOI)**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de septembre à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 29 août 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

ETAIENT PRESENTS

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31

Absents représentés : 11

Absents : 06

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 41-20250905 y compris les questions diverses n° 01 et 02-20250905), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée, LEBON David, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil.

LAFOSSÉ Camille.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

PAYET-TURPIN Francemay représentée par MAUNIER Daniel, FONTAINE Véronique représentée par DIJOUX-RIVIERE Mimose, LEBON Jean Richard

représenté par GONTHIER Charles Emile, ROMANO Augustine représentée par TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 42 à l'affaire n° 50-20250905).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, HOAREAU Sylvain représenté par VIENNE Axel, K/BIDI Emeline représentée par JAVELLE Blanche Reine, LEICHNIG Stéphanie représentée par HUET Marie-Josée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

GENCE Jack.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, MUSSARD Harry, LEJOYEUX Marie Andrée, FULBERT GERARD Gilberte, LEVENEUR Inelda.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 24-20250905**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN FILM DOCUMENTAIRE-FICTION SUR LE TRANSPORT COLLECTIF A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU CINEMA (APCOI)**

Le Président rappelle que la CASUD exerce la compétence mobilité, incluant la valorisation, la sensibilisation et l'information relatives aux politiques de transports publics sur son territoire.

Dans ce cadre, la CASUD a été sollicitée par l'Association pour la Promotion du Cinéma de l'Océan Indien (APCOI) pour le soutien à la réalisation d'un film documentaire-fiction.

L'APCOI a notamment pour objectif de réunir les différents professionnels du secteur du cinéma et de l'audiovisuel dans l'Océan Indien, d'organiser le forum de coproduction Audiovisuelle et Cinématographique de l'Océan Indien afin d'offrir un lieu de rencontre entre les professionnels pour encourager les coproductions et faire progresser les relations entre les producteurs des régions européennes et Indianocéaniques ; concrétiser des projets communs, de produire des émissions...

Le film documentaire-fiction a été co-écrit par Leïla Chaïbi, Maïram Guissé et Carole Lepinay. Il pourrait être intitulé « Mooland drive ». Le film porterait sur le portrait d'Osmann Mooland et l'évolution socio-économique de l'île notamment à travers la mise en exergue du développement du bus et de son impact notamment dans les zones rurales. Le film comprendra 90 minutes de fiction et 52 minutes de documentaire. Ces deux œuvres pourront être mises à disposition de nos espaces culturels et établissements scolaires.

Ce projet a pour intérêt de :

- valoriser la mémoire locale liée au développement des mobilités et de son patrimoine immatériel associé,
- sensibiliser le public à l'histoire des transports en commun sur le territoire,
- renforcer l'identité territoriale et l'appropriation des politiques publiques passées et actuelles en matière de mobilité.

Le coût total pour la réalisation du film est estimé à 965 000 euros (détails en annexe 01). Un plan de financement prévisionnel a été établi comprenant des acteurs privés et publics (annexe 02). La CASUD a été sollicitée pour un montant de quarante-cinq mille (45 000) euros.

Le Président propose à l'Assemblée d'attribuer une subvention de dix mille (10 000) euros à l'APCOI pour la production du film documentaire-fiction suivant les modalités fixées dans le cadre de la convention partenariale (annexe 03).

Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), publié au JOUE le 26 juin 2014,

Vu le régime d'aides exempté n° SA.112220 relatif aux aides à l'écriture de scénarios, au développement et à la production d'œuvres audiovisuelles pour la période 2024–2026,

Vu l'article L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu les statuts de la CASUD, et notamment la compétence en matière de mobilité.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la convention partenariale pour l'octroi d'une subvention d'un montant de dix mille (10 000) euros à l'Association pour la Promotion du Cinéma de l'Océan Indien (APCOI),
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve la convention partenariale pour l'octroi d'une subvention d'un montant de dix mille (10 000) euros à l'Association pour la Promotion du Cinéma de l'Océan Indien (APCOI),**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 42

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 19/09/2025

CONVENTION D'AIDE A LA PRODUCTION D'UN DOCUMENTAIRE-FICTION INTITULE « MOOLAND DRIVE »

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Sud, établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé 379 rue Hubert Delisle – B.P. 437 – 97 838 LE TAMPON Cedex, représentée par son Président Monsieur Jacquet HOARAU, dûment habilité par délibération n° 07-20240719 du Conseil communautaire en date du 19 juillet 2024,

Ci-après dénommée « **la Communauté d'agglomération** »,

Et
L'Association Pour la Promotion du Cinéma de l'Océan Indien (APCOI), dont le siège social est situé 39 Bis route du Paradis, Chiendent, 97438 Sainte-Marie, représentée par Monsieur Frédéric MEDEA en qualité de Dirigeant,

Ci-après dénommée « **le Bénéficiaire** »,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1111-4 selon lequel les compétences en matière de culture, de tourisme et de promotion des langues régionales demeurent partagées entre tous les niveaux de collectivités,

VU la demande de subvention faite par l'APCOI en date du 29 avril 2025,

VU la délibération n° ... du conseil communautaire en date du ...

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'encadrer les engagements respectifs des parties et de fixer les modalités d'attribution, de versement et d'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'agglomération au Bénéficiaire pour la réalisation du projet de film documentaire-fiction intitulé "**Mooland Drive**", retraçant l'histoire d'une figure locale ayant

œuvré pour le développement du transport collectif, notamment par bus, sur le territoire de La Réunion.

Ce projet vise à valoriser les politiques publiques de mobilité, dans le prolongement des compétences exercées par la Communauté d'agglomération. Ce projet vise également à promouvoir la culture, le tourisme ainsi que les langues régionales, notamment le créole réunionnais, et ce au sens des compétences mobilisables au sens de l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales évoqué en visa.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

La Communauté d'agglomération s'engage à verser au Bénéficiaire une subvention d'un montant de **10 000 euros** (dix mille euros).

Cette subvention est destinée à cofinancer les dépenses inhérentes à la réalisation du projet décrit à l'article 1.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois, sur présentation par le Bénéficiaire des pièces suivantes :

- Un **relevé d'identité bancaire** (RIB),
- Un **budget prévisionnel actualisé** du projet, mentionnant les autres cofinancements acquis,
- Un **récépissé de dépôt** ou numéro d'enregistrement de l'œuvre au CNC (si applicable),
- La présente convention signée par les deux parties.

Le versement sera effectué par virement sur le compte bancaire désigné par le Bénéficiaire.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire s'engage à :

1. Réaliser le projet tel que présenté et validé par la Communauté d'agglomération,
2. Tenter, dans la mesure du possible, de réaliser une part de la fabrication de cette œuvre (activité de production, tournage, réalisation d'animation, postproduction) sur le territoire de l'une des communes membres de la CASUD,
3. Utiliser la subvention uniquement pour les dépenses liées au projet visé par la présente convention,
4. **Mentionner le soutien de la Communauté d'agglomération** dans tous les supports de communication liés au projet (générique du film, affiches, dossier de presse, site web, etc.),

5. Fournir à la Communauté d'agglomération un **rapport final** précisant l'état d'avancement ou l'achèvement du projet, accompagné du **bilan financier**, dans un délai de **six mois** après la date de réalisation effective du projet.

ARTICLE 5 – CONTRÔLE ET RÉCUPÉRATION DE LA SUBVENTION

La Communauté d'agglomération se réserve le droit de :

- Vérifier sur pièces l'usage de la subvention,
- Demander le remboursement partiel ou total de la subvention en cas de non-respect des engagements ou d'utilisation non conforme des fonds.

ARTICLE 6 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties, pour une durée de **18 mois**, prorogeable par avenant si nécessaire.

ARTICLE 7 – AVENANT

La présente convention peut être modifiée par avenant signé entre la CASUD et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention.

ARTICLE 8 – RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation amiable par accord entre les parties.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans effet.

En cas de motif d'intérêt général, la CASUD peut mettre fin de façon anticipée à la présente convention et en informe l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception. La présente convention prend fin un mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

En cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire du bénéficiaire, la CASUD se réserve le droit de résilier la présente convention au motif de l'impossibilité pour le bénéficiaire et/ou son repreneur de poursuivre le projet. En outre, la CASUD se réserve le droit d'inscrire son éventuelle créance, née du versement indu de tout ou partie de sa subvention, au passif du bénéficiaire, dans le cadre de la procédure de déclaration de créance adressée au mandataire judiciaire.

En cas de résiliation, et sans préjudice de l'éventuel droit à indemnisation du bénéficiaire en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, la CASUD versera la subvention à due concurrence des dépenses justifiées par le bénéficiaire, mais pourra demander le remboursement immédiat de tout ou partie de la subvention déjà versée et non utilisée.

ARTICLE 9 – LITIGES

Pour tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de tenter de conciliation amiable, sans que cette tentative ne puisse être inférieure à 1 mois et supérieure à 3 mois.

En cas d'échec de la tentative de règlement amiable prévue à l'article 13.1, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de La Réunion.

Fait à [lieu], le [date].

Pour la Communauté d'agglomération

Le Président,
[Signature + Nom]

Pour le Bénéficiaire

Le représentant légal,
[Signature + Nom]

Fonction à préciser si besoin	Nom	Qté	Unité	Coût unitaire (€)	DEPENSES LOCALES REUNION ELIGIBLES	DEPENSES AUTRES	DEPENSES TOTALES
-------------------------------	-----	-----	-------	-------------------	------------------------------------	-----------------	------------------

1- DROITS ARTISTIQUES ET CONCEPT

Achat de droits	Musique preexistante		1 forfait	8 000 €	8 000 €		8 000 €
Réalisatrices		Leïla Chaïbi	1 forfait	5 955 €		5 955 €	5 955 €
		Mairam Guissé	1 forfait	5 955 €		5 955 €	5 955 €
Auteur(s)					0 €		0 €
		Carole Lepinay	1 forfait	5 000 €	5 000 €		5 000 €
		Leïla Chaïbi	1 forfait	6 000 €		6 000 €	6 000 €
		Mairam Guissé	1 forfait	5 000 €		5 000 €	5 000 €
Compositeur de la musique							0 €
Achat d'archives	Réunion La 1ere / INA/ Archives départementales		1 forfait	15 000 €	15 000 €		15 000 €
Achats de musique préexistante					0 €		0 €
Autres (précisez)							0 €

Sous-total "DROITS ARTISTIQUES ET CONCEPT"					28 000 €	22 909 €	50 909 €
--	--	--	--	--	----------	----------	----------

2- DEPENSES DE PERSONNEL

Equipe "production"							
Directeur de production		Myriam Chiaramonti	9 semaine	1 659 €	14 931 €		14 931 €
Chargé de production	6 sem prépa 3 sem tournage	Rénata Fontaine	9 semaine	1 012 €	9 108 €		9 108 €
Assistant de production		Emeline Foudrain	2 semaine	752 €	1 504 €		1 504 €
Personnel administratif et financier		Personnel Meeajun	1 mois	2 491 €	2 491 €		2 491 €
Personnel juridique							0 €
Directrice de casting	1 mois Juin	Ophélie Galant	1 mois	3 846 €	3 846 €		3 846 €
Directeur de post-production			4 mois	5 200 €	20 800 €		20 800 €
Autres (précisez)							0 €

Sous-total "équipe production"					52 680 €	0 €	52 680 €
--------------------------------	--	--	--	--	----------	-----	----------

Réalisateurs techniciens							
Réalisatrice		Leïla Chaïbi	1 forfait	34 325 €		34 325 €	34 325 €
Réalisatrice		Mairam Guissé	1 forfait	34 325 €		34 325 €	34 325 €
Autres (précisez)							0 €

Sous-total "réalisateur technicien"					0 €	68 650 €	68 650 €
-------------------------------------	--	--	--	--	-----	----------	----------

Equipe "préparation et tournage"							
Documentaliste	3 semaine	Anthony Pothin	3 semaine	883 €	2 649 €		2 649 €
Coordinatrice artistique	5 semaine prépa/ 3 semaine	Carole Lepinay	8 semaine	1 000 €	8 000 €		8 000 €
Assistant-réalisateur	5 sem prépa/ 3 sem tournage/	Nicolas Sery	9 semaine	941 €	8 469 €		8 469 €
Scripte	3 sem tournage+ 1 sem pp	Marjorie Vignau	4 semaine	1 102 €	4 408 €		4 408 €
Directeur photo	1 sem prépa 3 sem tournage	Nathan Lacanal	4 semaine	1 908 €	7 632 €		7 632 €
Opérateur prise de vue 2	3 semaines tournage		1 semaine	1 183 €	1 183 €		1 183 €
Chef Electro	3 semaines tournage	Arnaud Tranchant	3 semaine	1 041 €	3 123 €		3 123 €
Electro	3 semaines tournage	Benjamin Paulin	3 semaine	854 €	2 562 €		2 562 €
Chef Machiniste	3 semaines tournage	Jean Baptiste Samso	3 semaine	1 041 €	3 123 €		3 123 €
Régisseur général	4 sem prépa/ 3 sem tournage	France Aupain	7 semaine	1 012 €	7 084 €		7 084 €
Régisseur adjoint	1 sem prépa/ 3 sem tournage	Vincent Albert	3 semaine	883 €	2 649 €		2 649 €
Assistant régisseur adjoint	3 semaines tournage	Romain Mounoussan	3 semaine	489 €	1 464 €		1 464 €
Droniste	1 semaine tournage	Adrien Diss	1 semaine	1 529 €	1 529 €		1 529 €
Chef opérateur prise de son	3 semaines tournage	Michael Martin	3 semaine	1 313 €	3 939 €		3 939 €
Opérateur de prise de son	3 semaines tournage	Benoît Di Paulo	3 semaine	941 €	2 823 €		2 823 €
Costumier	3 semaines tournage	Grish Loljeet	3 semaine	847 €	2 541 €		2 541 €
Assistante styliste	3 semaines tournage	Sylvie Lachapelle	3 semaine	630 €	1 890 €		1 890 €
Chef Maquilleuse	3 semaines tournage	Nadege Richard	3 semaine	930 €	2 790 €		2 790 €
Maquilleuse spécialisée	3 semaines tournage	Amandine Gosset	3 semaine	1 168 €	3 504 €		3 504 €
Coiffeur	3 semaines tournage	Johanna Ripouteau	3 semaine	751 €	2 253 €		2 253 €
Chef décorateur	6 semaine prépa/ 3 semaine	Olivier Mehari	9 semaine	1 872 €	16 848 €		16 848 €
conducteur voiture 1	5 jours		5 jour	220 €	1 100 €		1 100 €
conducteur voiture 2	4 jours		5 jour	220 €	1 100 €		1 100 €
Accessoiriste	3 semaines tournage	Camille Constant	3 semaine	853 €	2 559 €		2 559 €
Assistant-décorateur	6 semaine prépa/ 3 semaine	Geoffrey Saktini	9 semaine	1 124 €	10 116 €		10 116 €

Sous-total "préparation et tournage"					105 338 €	0 €	105 338 €
--------------------------------------	--	--	--	--	-----------	-----	-----------

Equipe "montage et finitions"							
Chef monteur	Oct/Janvier	Arnaud Petité	4 mois	4 500 €	18 000 €		18 000 €
Monteur	Oct/Janvier	Emile Serviat	3 mois	3 762 €	11 286 €		11 286 €
Infographiste	Fev		1 mois	4 200 €	4 200 €		4 200 €
Chef étalonneur	Janvier/Fev	Christophe Bousquet	2 mois	3 856 €	7 712 €		7 712 €
Truquiste	Janvier/Fev	Nicolas Fidala	1 mois	3 916 €	3 916 €		3 916 €
Ingénieur du son - mixage	Fevrier	Michael Martin	1 mois	4 990 €	4 990 €		4 990 €

Sous-total "montage et finitions"					50 104 €	0 €	50 104 €
-----------------------------------	--	--	--	--	----------	-----	----------

Sous-total "DEPENSES DE PERSONNEL"					208 122 €	68 650 €	276 772 €
------------------------------------	--	--	--	--	-----------	----------	-----------

3- INTERPRETATION

Rôles principaux	Osmann 50 ans + vieillissement	repetition	5 jour	100 €	500 €		500 €
		tournage	5 jour	420 €	2 100 €		2 100 €
Rôles principaux	Osmann 20 ans	repetition	4 jour	100 €	400 €		400 €
		tournage	4 jour	420 €	1 680 €		1 680 €
Rôles principaux	Osmann 15 ans	repetition	1 jour	100 €	100 €		100 €
		tournage	1 jour	420 €	420 €		420 €
Rôles principaux	Osmann 6 ans	repetition	3 jour	100 €	300 €		300 €
		tournage	2 jour	420 €	840 €		840 €
Rôles principaux	Azila 8 ans	repetition	3 jour	100 €	300 €		300 €
		tournage	4 jour	420 €	1 680 €		1 680 €
Rôles principaux	Azila 38 ans	repetition	1 jour	100 €	100 €		100 €
		tournage	1 jour	420 €	420 €		420 €
Rôles principaux	Azila Ado + vieillissement	repetition	1 jour	100 €	100 €		100 €
		tournage	1 jour	420 €	420 €		420 €
Rôles secondaires	Zoubeda 50 ans + vieillissement	repetition	1 jour	100 €	100 €		100 €
		tournage	2 jour	420 €	840 €		840 €
Rôles secondaires	Ibrahim + vieillissement	repetition	2 jour	100 €	200 €		200 €
		tournage	2 jour	420 €	840 €		840 €
Rôles secondaires	Zoubeda 20 ans	repetition	1 jour	290 €	290 €		290 €
Rôles secondaires	Zoubeda 11 ans	repetition	1 jour	100 €	100 €		100 €
		tournage	1 jour	420 €	420 €		420 €
Rôles secondaires	Doudou 6 ans	repetition	3 jour	100 €	300 €		300 €
		tournage	2 jour	420 €	840 €		840 €
Rôles secondaires	Doudou 20 ans	repetition	2 jour	420 €	840 €		840 €
Rôles secondaires	Fatma	repetition	1 jour	100 €	100 €		100 €
		tournage	1 jour	420 €	420 €		420 €
Rôles secondaires	Amode	repetition	1 jour	100 €	100 €		100 €
		tournage	1 jour	420 €	420 €		420 €
Rôles secondaires	Aicha enfant	repetition	2 jour	100 €	200 €		200 €
		tournage	2 jour	420 €	840 €		840 €
Rôles secondaires	Amine	repetition	1 jour	420 €	420 €		420 €
Rôles secondaires	Logman	repetition	1 jour	420 €	420 €		420 €
Rôles secondaires	Sulliman Patel	repetition	2 jour	100 €	200 €		200 €
		tournage	2 jour	420 €	840 €		840 €
Rôles secondaires	Raymond Verges	repetition	1 jour	420 €	420 €		420 €
Rôles secondaires	Le chauffeur de bus	repetition	2 jour	420 €	840 €		840 €
Silhouette parlante		10 personnes		250 €	2 500 €		2 500 €
Silhouette muette		20 personnes		150 €	3 000 €		3 000 €
Figuration costumée		60 personnes		170 €	10 200 €		10 200 €
Voix-doublage		4 personnes		300 €	1 200 €		1 200 €
Frais d'agence	KWAHERI - dossier enfants	1 forfait		50 000 €	50 000 €		50 000 €

Sous-total "INTERPRETATION"					86 250 €	0 €	86 250 €
-----------------------------	--	--	--	--	----------	-----	----------

4- CHARGES SOCIALES

Charges sociales sur auteurs		11%	50 909 €		3 080 €	2 520 €	5 600 €
Charges sociales sur "personnel de production"	loi lodeom	45%	52 680 €		23 706 €		23 706 €
Charges sociales sur "realisateurs"	loi lodeom	45%	68 650 €			30 893 €	30 893 €
Charges sociales sur personnel "préparation et tournage"	loi lodeom	45%	105 338 €		47 402 €		47 402 €

Charges sociales sur personnel "montage et finitions"
Charges sociales sur "interprétation"

loi lodeom
loi lodeom

45%	50 104 €		22 547 €
50%	36 250 €		18 125 €

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le 148 272 €



ID : 974-249740085-20250905-AFF24_CC050925-DE

Sous-total "CHARGES SOCIALES"

114 860 €

5- DECORS ET COSTUMES

Autorisation décors naturels		1 forfait	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Aménagement décors		1 forfait	24 000 €	24 000 €	24 000 €
Accessoires		1 forfait	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Costumes		1 forfait	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Maquillage et coiffure		1 forfait	5 000 €	5 000 €	5 000 €

Sous-total "DECORS ET COSTUMES"

46 000 €

0 €

46 000 €

6- TRANSPORT DEFRAIEMENT REGIE

Transport					
Location voiture	4 voitures prépa + tournage	8 semaine	840 €	6 720 €	6 720 €
Essence prépa		5 semaine	400 €	2 000 €	2 000 €
Essence tournage		3 semaine	600 €	1 800 €	1 800 €
Essence bus		3 semaine	400 €	1 200 €	1 200 €
Location camion	Caméra/son	5 semaine	300 €	1 500 €	1 500 €
Location camion	Machinerie/electricité	5 semaine	300 €	1 500 €	1 500 €

Défraiment

Hebergement réalisatrices tournage		1 mois	5 580 €	5 580 €	5 580 €
Hebergement réalisatrices post-prod		4 mois	5 580 €	22 320 €	22 320 €
Hebergement esquipe technique		7 jours	1 170 €	8 190 €	8 190 €
Frais repas prépa		230 repas	20 €	4 600 €	4 600 €

Régie

Traiteur journée avec figurants		5 jours	2 400 €	12 000 €	12 000 €
Traiteur journée sans figurants		10 jours	900 €	9 000 €	9 000 €
Frais de Ventousage		3 semaine	1 500 €	4 500 €	4 500 €
Frais bureau et divers		1 forfait	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Sous-total "TRANSPORT DEFRAIEMENT REGIE"

75 190 €

0 €

75 190 €

7- TOURNAGE

Unité de tournage	Sony venice 2, Sony FX6 + ac	Studio Acoustik	3 semaine	2 500 €	8 000 €	8 000 €
Lumière	Projecteurs + accessoires	Studio Acoustik	3 semaine	2 800 €	8 400 €	8 400 €
Machinerie	Dolly, rails + accessoires	Studio Acoustik	3 semaine	1 000 €	3 000 €	3 000 €
Equipement son	Bonnette, perche, mixette	Studio Acoustik	3 semaine	1 000 €	3 000 €	3 000 €
						0 €
						0 €
						0 €
						0 €
						0 €

Sous-total "TOURNAGE"

22 400 €

0 €

22 400 €

8- POST PRODUCTION CONSOMMABLE LABORATOIRE

Consommable						0 €
Disques durs, piles		20 unité	70 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Autres (précisez)						0 €
Autres (précisez)						0 €
Autres (précisez)						0 €

Laboratoire Post production

Stockage des rushs sur serveur		5 mois	180 €	900 €		
Unité de dérushage/montage	Studio Alphonse Oct.	18 semaine	2 000 €	36 000 €		36 000 €
Station étalonnage	Prestataire Janvier/Fé	13 semaine	1 000 €	13 000 €		13 000 €
Station infographie/VFX	Prestataire Janvier/Fé	5 semaine	1 000 €	5 000 €		5 000 €
Studio mixage	Studio Acoustik Fevri	5 semaine	1 000 €	5 000 €		5 000 €
Elements de livraison		1 forfait	800 €	800 €		800 €

Sous-total "POST PRODUCTION CONSOMMABLE LABORATOIRE"

62 100 €

0 €

62 100 €

9- ASSURANCE ET DIVERS

Assurances		1%	767 893 €	7 679 €	7 679 €
Frais financiers		1 forfait	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Frais juridiques		1 forfait	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Divers					0 €
Autres (précisez)					0 €

Sous-total "ASSURANCE ET DIVERS"

22 679 €

0 €

22 679 €

10- IMPREVUS - FRAIS GENERAUX - PRODUCTION DELEGUEE

Imprévus		10%	790 572 €	79 057 €	79 057 €
Frais généraux		7%	790 572 €	56 204 €	56 204 €
Production déléguée		5%	790 572 €	39 166 €	39 166 €

Sous-total "IMPREVUS - FRAIS GENERAUX - PRODUCTION DELEGUEE"

174 427 €

0 €

174 427 €

Sous-total HORS MARGE

840 028 €

124 972 €

965 000 €

MARGE

0 €

TOTAL DEVIS

840 028 €

124 972 €

965 000 €

RECAPITULATIF DEVIS	% Réunion /devis	% Hors Réunion /devis	DEPENSES LOCALES REUNION ELIGIBLES	DEPENSES AUTRES	DEPENSES TOTALES
1- DROITS ARTISTIQUES ET CONCEPT	3 %	2 %	28 000 €	22 909 €	50 909 €
2- DEPENSES DE PERSONNEL	22 %	7 %	208 122 €	68 650 €	276 772 €
3- INTERPRETATION	9 %	0 %	86 250 €	0 €	86 250 €
4- CHARGES SOCIALES	12 %	3 %	114 860 €	33 412 €	148 272 €
5- DECORS ET COSTUMES	5 %	0 %	46 000 €	0 €	46 000 €
6- TRANSPORT REGIE	8 %	0 %	75 190 €	0 €	75 190 €
7- TOURNAGE	2 %	0 %	22 400 €	0 €	22 400 €
8- POST PRODUCTION PELLICULE LABORATOIRE	6 %	0 %	62 100 €	0 €	62 100 €
SOUS TOTAL MOYENS TECHNIQUES (7+8)	9 %	0 %	84 500 €	0 €	84 500 €
9- ASSURANCES ET DIVERS	2 %	0 %	22 679 €	0 €	22 679 €
10- IMPREVUS - FRAIS GENERAUX - PRODUCTION DELEGUEE	18 %	0 %	174 427 €	0 €	174 427 €
SOUS TOTAL HORS MARGE	87 %	13 %	840 028 €	124 972 €	965 000 €
MARGE	0 %	0 %	0 €	0 €	0 €

TOTAL GENERAL

87,05 %

12,95 %

840 028 €

124 972 €

965 000 €

CACHET DE L'ENTREPRISE

NOM, PRÉNOM ET SIGNATURE DU RESPONSABLE
LÉGAL

SIGNATURE ET CACHET DE L'EXPERT
COMPTABLE

DATE

PLAN DE FINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le



ID : 974-249740085-20250905-AFF24_CC050925-DE

	Financiers	Montants en euros	Acquis (O/N)	%
Producteurs		9 000,00 €		
Producteur délégué : Frais généraux		5 000,00 €	O	1%
Diffuseur 1 : Réunion 1ere		48 000,00 €	O	
Diffuseur 2 : France 3		25 000,00 €	N	
Diffuseur 3 :		0,00 €		
PROCIREP ANGOA		15 000,00 €	N	2%
MAUREFILMS		3 000,00 €	O	0%
FONDATOM		200 000,00 €	O	21%
Crédit Agricole - Réunion		45 000,00 €	N	
CNC	montant sollicité :	45 000,00 €	N	5%
CASUD	montant sollicité :	45 000,00 €	N	5%
REGION REUNION	montant sollicité :	300 000,00 €	O	31%
CINOR	montant sollicité :	45 000,00 €	N	5%
CIVIS	montant sollicité :	45 000,00 €	N	5%
CIREST	montant sollicité :	45 000,00 €	N	5%
TCO	montant sollicité :	45 000,00 €	N	5%
Conseil Départemental	montant sollicité :	45 000,00 €	N	5%
	FINANCEMENT TOTAL :	965 000,00 €		
	<i>Dont financement total acquis :</i>	626 000,00 €		65%
				0%

DATE 10/03/2025